Argancy 2012

Janvier 2012 N°66

Meilleurs voeux!

Sommaire

Edito 3
Conseil municipal du 7 octobre 2011 4-7
Conseil municipal du 4 novembre 2011 8-9
Conseil municipal du 18 novembre 2011 10
Incivisme 11

Travaux

Périscolaire 12
Maison des associations 12
Voirie à Rugy 12
Allée du cimetière 12
Mur anti-bruit sur l'A4 12
Aménagement anti-inondation 13
Boulodrome couvert 14

Vivre à Argancy

Inauguration du tennis couvert 15
Signature de la convention avec le tennis 15
Cérémonie du 11 novembre 16
Troc aux plantes 16
Brioches de l'amitié 16
Animation à la bibliothèque 17
Décoration de la salle des fêtes 17
Repas des anciens 18-19
Noces d'or 20

Groupe scolaire

Arbre Roux 21
Nouveaux vélos à la maternelle 21
Snow Hall 21
Semaine du goût 22
Représentants des parents 22
Arrêté municipal en cas d'inondation 22
St Nicolas 23

Au programme

Sortie : Les Jardins de Lorraine 24
Nettoyage de printemps 25
Bourse aux plantes 25
Animation de la bibliothèque 26
Messes 26

A savoir

Aide à l'amélioration de l 'habitat 27
Bacs à sel 28-29
Cambriolages 30
Etat-civil 31

Attention !

Garde des médecins

Pour l'année 2012 il n'y aura pas de tableau de garde ; en effet le secteur adhère à Medigarde dont le numéro est le suivant : 08 20 33 20 20.

Edito

Voici revenue la traditionnelle période des vœux.

Ce moment est toujours propice à regarder encore un peu le passé le plus récent, soit l'année 2011, mais surtout à se tourner, avec optimisme et détermination, vers les projets qui s'annoncent, vers les sujets délicats qui nous occupent et vers les réflexions à mener.

2012 s'annonce avec toujours un sujet d'actualité d'extrême importance, qui engagera pour des dizaines d'années la commune, ses finances et la vie de ses habitants.
Je veux bien sûr parler de la réforme des collectivités locales et les discussions-tractations en cours sur l'intercommunalité, son démantèlement, son regroupement et son avenir.

Pour notre Communauté de Communes de Maizières-les-Metz, devant les tergiversations de certaines communes, les revirements inexpliqués de position, les ambitions personnelles des uns ou des autres, intéressés par nos ressources, le Conseil Municipal avait en février 2011, dès connaissance des termes et obligations de la Loi du 16 décembre 2010, pris une position ferme : sauver la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz par l'intégration dans son périmètre de la commune d'Hauconcourt. Il était également décidé de refuser, à court ou moyen terme, d'être purement et simplement absorbé par une grande Communauté de Communes et par la Communauté d'Agglomérations de Metz Métropole, synonyme très rapidement d'une augmentation de la pression fiscale pour les habitants et les entreprises, accompagnée d'une réduction des services à la population.
Dans cette période de crise où il est impératif de limiter les charges des familles, cette préoccupation nous a naturellement conduits à rejeter immédiatement cette option, certes encore hypothétique.
Nous sommes donc toujours restés fidèles à notre engagement initial.
J'ai œuvré auprès de la Communauté de Communes pour soutenir la position du Conseil Municipal. En dernier lieu, devant l'importance des incertitudes, y compris financières, sur le choix exprimé par la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz de se « rapprocher » de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan, pour ensuite intégrer Metz Métropole et la perte d'une représentativité significative de la commune d'Argancy au sein d'une intercommunalité élargie, le Conseil Municipal a pris une récente délibération le 18 novembre dernier, que je qualifie de courageuse, à savoir quitter la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz, accompagné des Communes de Trémery, Flévy, Malroy, Antilly pour rejoindre la Communauté de Communes du Haut Chemin.

Mais, au-delà de l'importance de cette réforme et des débats que cela suscite, y compris parmi l'équipe municipale, j'ai aussi pour mission, outre l'administration et la gestion au quotidien de la commune, de réussir la feuille de route pour laquelle nous avons été élus en 2008.

2011 a donc vu les investissements se poursuivre pour le bien-être d'aujourd'hui et de demain des habitants d'Argancy, Olgy, Rugy, dans le respect du budget communal, garantie du maintien sans augmentation des taux d'imposition communale.
Tout le monde a pu ainsi découvrir, lors de l'inauguration en septembre, la bulle du tennis, qui sera aussi mise à la disposition de nos plus jeunes, puisque les écoles maternelle et élémentaire auront la possibilité de profiter de cette nouvelle installation.
Un autre chantier est en cours devant l'école, à savoir la réalisation d'un boulodrome couvert et d'une salle multi-activités. Bien sûr, ce chantier intègre les dernières contraintes environnementales et le respect du site dans lequel cette installation devra s'intégrer.
2012 verra ainsi de nouveaux projets mis en œuvre, toujours aux services des habitants.

En mon nom, au nom des Adjoints et de l'ensemble du Conseil Municipal, nous vous souhaitons une excellente année 2012, une excellente santé pour vous et pour vos proches.

Patrick ROZAIRE
Maire d'Argancy

Conseil municipal *7 octobre 2011*

Rectification et attribution des lots

Rectification du lot 8 « doublage – plafonds – cloisons »

Lors de l'ouverture des plis, en date du 15 juillet 2011, pour le marché « création d'un boulodrome et d'une salle d'activité », la Société KISBAT à Metz a été retenue pour le lot 8 « doublage-plafonds-cloisons » pour un montant HT de 6 290,75 €. Cette attribution a été omise lors du conseil municipal du 22 juillet 2011.

Rectification lot 2 et lot 3

- Concernant le lot 2 « terrassement » :
il faut lire 123 096,51 € HT et non 123 276,51 € HT

- Concernant le lot 3 « maçonnerie – gros œuvre » :
il faut lire 90 536,56 € HT et non 120 599,26 € HT

Ces modifications sont dues aux différentes variantes non retenues par le conseil municipal. Le conseil municipal, par 13 voix pour et 3 abstentions accepte ces rectifications.

Résultat du 2ème appel d'offres pour le boulodrome et la salle d'activités

Attribution lots 4-5-6-7-9 et 10

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de la deuxième consultation de l'appel d'offres émis pour la construction de bâtiments comprenant un boulodrome couvert et une salle d'activités.

N° de lot	Désignation du lot	Entreprises retenues	Montant HT
4	Charpente bois	MILLION - Hadol (88)	362 919,76 €
5	Couverture - étanchéité	MILLION - Hadol (88)	154 277,50 €
6	Menuiseries extérieures	BONECHER - Semécourt (57)	70 846,08 €
7	Menuiseries intérieures	BONECHER - Semécourt (57)	24 474,99 €
9	Plomberie - sanitaire	WEBER - Maizières-lès-Metz (57)	8 344,60 €

Le lot 10 étant infructueux, il n'a pu être attribué.
Le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 2 abstentions, les propositions de la commission d'appel d'offres communale présentées par Monsieur le Maire et l'autorise à signer les marchés des lots retenus.

Convention d'utilisation des équipements sportifs du tennis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications et du renouvellement apportés à la convention passée, en date du 1er mars 1991, entre la commune et le Tennis Club d'ARGANCY.
Cette nouvelle convention sera conclue et acceptée pour une durée de 19 ans, à compter du 07 octobre 2011. A l'expiration de son terme, cette convention pourra être renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle convention et charge Monsieur le Maire de la signer.

Indemnités de conseil

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil et de confection de budget à Madame le Percepteur du Trésor Public de Vigy pour l'année 2011.

• Le taux de l'indemnité 100 %	545,19 €
• Indemnité de confection budget	30,49 €
Total	**575,68 €**
• Charges sociales déductibles	50,41 €
• Indemnité nette au taux 100 %	525,27 €

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de verser une indemnité nette au taux de 100 % soit 525,27 € à Madame le Percepteur PRIGENT Léone de la Trésorerie de Vigy et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Contrat d'assurance groupe

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
Vu le Code des assurances,
Vu le Code des marchés publics,
Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,
- que notre commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2012 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, il est proposé de participer à la procédure négociée engagée selon l'article 35 I 2° du Code des marchés publics.
- il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide à l'unanimité,
1) de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.
Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- décès,
- accidents du travail, maladies professionnelles,
- incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, de disponibilité d'office et d'invalidité.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou Agents non titulaires de droit public :

- accidents du travail – maladies professionnelles,
- incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, grave maladie).

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.
Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2013
- régime du contrat : capitalisation

2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats/conventions en résultant.

Réforme des collectivités territoriales

Monsieur le Maire présente le courrier de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en demandant au conseil municipal de délibérer dans le sens de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz.
Le conseil municipal décide, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de rejeter la proposition de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz et de rester sur sa position prise auparavant.

Prime de fin d'année

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,
Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents susceptibles d'y ouvrir droit,
FIXE le montant de l'indemnité à 1 mois de salaire.
FIXE les critères d'attribution ainsi qu'il suit :

- Modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée,
- Manière à servir
- Absentéisme
- Au prorata du temps de travail

décide que cette indemnité sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre aux contractuels, stagiaires, titulaires, apprentis, temps complet et temps non complet et charge Monsieur le Maire, de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des critères d'attribution ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1er novembre de l'année.

Attribution du lot de chasse

Suite au classement ENS des Gravières, le conseil municipal a décidé de ne plus louer en totalité le lot de chasse n° 3.
Le conseil municipal répartit, comme suit et après tirage au sort entre les deux locataires, les 30 ha restants en deux parties et attribue 14 ha (sur les vignes) au lot n° 1 et 16 ha (Saussaie) au lot n° 2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette répartition et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Permis de démolir et déclaration d'édification de clôture

Vu l'Ordonnance 2005-1527 du 08 décembre 2005, portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme;
Vu le décret 2007-18 du 05 janvier 2007, pris pour l'application de l'ordonnance susvisée,
Vu l'article R 421.12 du code de l'urbanisme,
Vu l'article L 421.3 du code de l'urbanisme,
Vu le plan d'occupation des sols d'Argancy approuvé le 28/01/1980 et mis en révision le 18/05/1999,

CONSIDERANT

- La possibilité réservée à l'assemblée délibérante de soumettre à autorisation l'édification des clôtures.
- La nécessité de conserver l'unicité des règles d'urbanisme applicables sur l'ensemble de la commune d'Argancy.
- La possibilité réservée à l'assemblée délibérante de soumettre à autorisation les démolitions.

DECIDE A L'UNANIMITE

- De soumettre l'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune d'Argancy.
- De soumettre à autorisation les démolitions sur l'ensemble des zones UE, UX, 1NA, 1NAL, 1NAX, 2NA, NC, ND du POS d'Argancy.

Avenant n° 1 rénovation de voiries

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 correspondant à la réfection des voiries rue aux Champs et stade de football.

Marché : rénovation de voiries

- Titulaire du marché : SCREG EST à Woippy
- Montant du marché initial 172 689,44 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 +16 000,00 € HT
- Nouveau montant du marché 188 689,44 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n°1 du marché « rénovation de voiries» et charge Monsieur le Maire de son application.

Conseil municipal 4 novembre 2011

Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2011, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2012.

Accueil périscolaire

Quotient familial inférieur à 5 300 € :	1,25 € de l'heure
Quotient familial compris entre 5 301 € et 7 000 € :	1,30 € de l'heure
Quotient familial compris entre 7 001 € et 10 500 € :	1,40 € de l'heure
Quotient familial compris entre 10 501 € et 14 000 € :	1,50 € de l'heure
Quotient familial supérieur à 14 000 € :	1,60 € de l'heure
En cas de non divulgation du quotient familial :	1,60 € de l'heure
L'heure de garderie après 18 h 30 :	3,40 €
Tarif ticket repas :	3,20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces tarifs « garderie » pour l'année 2012.

Salle des fêtes

Réservation en Mairie : Tél.: 03 87 77 83 21		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		700 €	700 €
24 heures	Petite salle	138 €	69 €
	Grande et petite salle	273 €	137 €
	Cuisine	133 €	117 €
48 heures	Petite salle	251 €	126 €
	Grande et petite salle	511 €	256 €
	Cuisine	133 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2012.

Location de la salle de Rugy

Le conseil municipal décide, par 13 voix pour et une abstention, de ne plus louer la salle de Rugy.

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.
Propositions de Monsieur le Maire pour 2012 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation Mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 €	30 €	10 €	40 €

Proposition acceptée, à l'unanimité, par le conseil municipal

Chèque détente séniors

Proposition de Monsieur le Maire pour 2012.
Destiné aux personnes de 60 ans et plus, le chèque détente de 19 € est valable du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.
Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, la valeur des chèques détentes séniors pour 2012.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » à la bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2012.

Tarifs municipaux

Nouveau cimetière

Tarif colombarium

Sépulture évolutive
- Place individuelle 335 €

Colombarium pyramide
- Petite case pour 2 urnes 335 €
- Grande case pour 3 urnes 670 €

Nouveau colombarium
- Case individuelle de 4 urnes : 400 €

Ancien cimetière

Cellule pouvant contenir 4 urnes 381 €
Tarif concession : 30 ans
- Nouvelle sépulture 30 €
- Renouvellement des sépultures 30 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2012.

Pont d'Hauconcourt

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle, concernant la réparation du pont d'Hauconcourt. Compte tenu du coût des travaux, il semblerait plus pertinent de procéder à une reconstruction du pont plutôt qu'à sa réparation coûteuse et inévitablement provisoire.
Afin de faire progresser cette réflexion, il est demandé au conseil municipal de donner son avis.
Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la construction d'un nouveau pont correspondant aux normes de sécurité et circulation en vigueur (sous réserves de la faisabilité).

Chauffage du boulodrome

Le lot n° 10 « chauffage-ventilation » ayant été, par deux fois, infructueux et n'ayant pas eu de réponse sur la base du chauffage traditionnel aérotermes gaz, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition de l'entreprise VIVRECO de Xaffévillers pour l'installation d'une pompe à chaleur aquathermie et d'une ventilation double flux pour la partie chauffage du boulodrome pour un montant de 86 344,17 €HT.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, décide de retenir l'entreprise VIVRECO de Xaffévillers et charge Monsieur le Maire de signer le marché.

Avenant n°1 portail du terrain de football

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 de moins-value correspondant à la réparation du portail endommagé, à savoir :

- marché : rénovation des vestiaires du terrain de football d'Argancy
- Titulaire du marché : A.E.I.M d'Algrange
- montant du marché initial 5 600,00 €HT
- montant de l'avenant n° 1 - 408,49 €HT
- nouveau montant du marché 5 191,51 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 du marché «rénovation des vestiaires du terrain de football d'Argancy». Charge Monsieur le Maire de son application.

Allée du cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fin des travaux de remise en état des allées menant à l'église et propose de ne plus autoriser l'inhumation par l'avant des sépultures longeant les allées. De ce fait, l'ouverture devra se faire par le dessus ce qui évitera de dégrader les chemins piétons.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Conseil municipal *18 novembre 2011*

Schéma départemental de la coopération intercommunale

- Considérant les dispositions de la loi du 16 décembre 2010 ;
- Considérant la proposition de Monsieur le Préfet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et les différents délibérés de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz;
- Considérant les amend ements au dit Schéma proposés à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) ;
- Considérant les délibérations du conseil municipal des 17 août 2011 et 07 octobre 2011;
- Considérant la nécessité légale d'assurer la continuité territoriale dans un schéma de cohérence des communes ainsi regroupées ;
- Considérant l'importance de maintenir et de préserver la ruralité et de renforcer, en application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010, la solidarité financière sur un territoire homogène qui partage les mêmes aspirations de ruralité ;
- Considérant la volonté de la commune d'Argancy de privilégier, dans le respect des dispositions légales, un regroupement avec des communes qui partagent ces principaux objectifs et dont les principales aspirations sont identiques ;
- Considérant que la mise en commun au sein d'une structure intercommunale doit permettre, conformément à l'esprit de la loi, l'expression d'une solidarité territoriale pour toutes les communes sur l'ensemble du périmètre ;
- Considérant qu'un rattachement à la Communauté de Communes du Haut Chemin s'inscrit pleinement dans les critères et perspectives tels qu'exposés ci-avant ;
- Considérant que cette nouvelle intercommunalité ainsi formée pourrait, à l'avenir, voir son périmètre susceptible d'être élargi, après des périodes de partenariats satisfaisants et constructifs vers d'autres intercommunalités voisines, sous réserve d'un partage de valeurs communes notamment d'expression de la ruralité, de solidarité financière et de cohérence territoriale ;
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre,

décide de :

- **refuser d'intégrer la nouvelle structure intercommunale qui résulterait de la fusion des Communautés de Communes de Maizières-lès-Metz et du Sillon Mosellan, en tout ou partie ;**
- **solliciter la sortie du périmètre de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz ;**
- **intégrer une autre structure intercommunale à savoir, la Communauté de Communes du Haut Chemin ;**
- **refuser d'intégrer à court et moyen terme la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole ;**
- **mandater le maire aux fins de mettre en application ces décisions, de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet, au secrétaire de la CDCI et à tout intéressé.**

Incivisme

Les déjections canines : STOP !

A Argancy, les 4 employés des ateliers municipaux sont affectés, entre autre, au nettoyage de plus de 15 km de voirie et d'espaces verts. Or, ceux-ci sont quotidiennement souillés par les déjections de nos amis à 4 pattes… à cause de la désinvolture de certains propriétaires peu scrupuleux !

L'espace public est un espace collectif que nous devons tous respecter quelles que soient nos activités : promenades, loisirs, commerce…

Les conséquences des déjections canines sont multiples !

- Manque de respect pour nos employés qui nettoient manuellement les parterres….
- Environnement : souillure des rues, des squares (voir photos) voire des aires de jeux des enfants, pollution visuelle et olfactive.
- Hygiène : la prolifération des microbes et des bactéries.
- Sécurité : risque de chutes pour les personnes âgées et/ou handicapées.
- Relationnel : des tensions entre les propriétaires de chiens et les habitants qui n'ont pas d'animaux ou qui en ont mais ramassent leurs déjections.

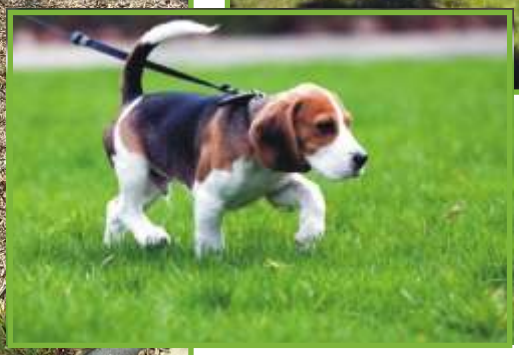

Ce que dit la loi

Après une phase de sensibilisation, la Municipalité mettra en application un nouvel arrêté municipal qui prévoira, entre autre articles :

- **Article 1**
  Les déjections canines étant interdites sur les lieux publics, il est donc fait obligation aux personnes accompagnées de leur animal de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics
- **Article 2**
  En cas de non respect de l'interdiction édictée à l'article 1, les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes prévues au Code pénal pour les contraventions de deuxième classe.

Travaux

Périscolaire

Escalier en carrelage

Maison des associations

Une rampe a été installée à la maison des associations pour faciliter l'accès aux personnes âgées.

Voirie à Rugy

Chemin aire de jeu à Rugy

Autoroute A4

Démarrage des travaux pour le mur anti-bruit de l'autoroute A4

Réfection de l'allée du cimetière

Dans un souci de sécurité la municipalité a décidé de remplacer les dalles des allées menant au cimetière et à l'église par des pavés. Ces travaux ont été terminés pour la Toussaint et ont été réalisés par la société Stradest. Des pavés ont également été mis en place devant le nouveau colombarium.

Aménagement anti-inondation au niveau de la salle des Fêtes

L'ouvrage sera créé en amont immédiat de la zone urbanisée d'Olgy au niveau du pont existant sur la Rd1.
Il s'agira de réguler le débit à 4m3/s afin de limiter le risque de débordement au pont de la rue de Bussière près de la salle des fêtes. La zone choisie pour la sur-inondation sera donc située en amont de la RD1 qui est en remblai à cet endroit et donc non submersible.
La ripisylve étant très développée et assez vieillissante sur cette zone, il conviendra toutefois de bien veiller à l'entretien et aux retraits des branches et arbres morts qui pourraient favoriser la constitution d'embâcles pendant la période de submersion.

Principe des ouvrages

- Création d'un ouvrage de limitation du débit sur le pont cadre existant
- Limitation du débit : 4m3/s (par buse et orifice calibré)
- Ouvrage de surverse de sécurité en cas d'obstruction
- Volume à stocker pour une pluie Q100 : 25 000 m^3
- Hauteur d'eau maximum : 2,50m au niveau de l'ouvrage (RD1)

Le boulodrome et salle d'activité d'Argancy : une Architecture Eco Responsable

Les préceptes du développement durable sont nombreux, complexes, exigeants, issus souvent du bon sens, mais la plupart du temps contradictoires. Ils nous concernent individuellement, quelles que soient nos activités ou états de vie. Cependant l'ampleur des enjeux climatiques est planétaire, si nous souhaitons réduire la quantité des gaz à effet de serre.
Il faut donc « Penser global et agir local » (R. Dubos). C'est à dire que la complexité du « durable » doit être débattue et régulée de manières pluridisciplinaires, au niveau mondial. En revanche cette régulation ne peut trouver sa résolution que de manière locale, avec des gestes concrets et Eco-Responsables.

La démarche de conception et de construction du boulodrome couvert et de la salle d'activité est pour nous un « agir local » fort et volontaire. Que ce soit au niveau de l'implantation du bâtiment, sa distribution intérieure, son système constructif, ou ses équipements de chauffage, cet édifice est à la pointe de ce que l'on pratique actuellement en architecture bioclimatique exigeante.

La distribution des volumes se fait en fonction de la course du soleil, afin de bénéficier des apports solaires thermiques en hiver. En été en revanche, la composition des murs permet au rayonnement solaire de rester à l'extérieur du bâtiment. La qualité et la quantité des isolants (pour la plupart écologiques) répondent aux niveaux exigés par le futur règlement thermique 2012 (RT2012) qui entre actuellement en vigueur.
Cependant la conception climatique du boulodrome va plus loin, car chaque matériau a été choisi pour ses vertus de « capacité thermique ». Ainsi l'isolant lui-même sera capable d'accumuler la chaleur en hiver, et en revanche de la laisser à l'extérieur en été.

Il n'existe pas de solution type pour concevoir un édifice bio-climatique. Le contexte étant à chaque fois différent. La conception architecturale et technique doit suivre les réalités du « local », et en tirer parti. La présence de la Moselle induit des flux d'eau souterrains non négligeables. Si ceux-ci sont apparus plutôt comme une contrainte lors du dimensionnement des fondations, ils peuvent être en revanche très utiles pour aider à chauffer l'édifice en hiver. Le choix d'une pompe à chaleur aquathermique comme moyen de production de chauffage s'est donc rapidement imposé. Il s'agit d'une énergie renouvelable propre, économe à l'usage et maîtrisée techniquement. Cette pompe est associée à un plancher chauffant à forte inertie pour la salle d'activité, ce qui la rendra fort agréable pour les usagers.

D'une conception et d'une construction très technique, le boulodrome / salle d'activités est avant tout un édifice qui se veut facile d'utilisation et d'entretien, qui doit proposer des espaces agréables et généreux.

Inauguration du tennis couvert
Le 16 septembre 2011

Signature de la convention d'utilisation des installations

Lundi 28 novembre 2011, une convention a été signée entre les écoles (maternelle et élémentaire) le tennis-club et la municipalité pour bloquer des heures et permettre ainsi aux élèves d'utiliser régulièrement les courts extérieurs et le court couvert.

Cérémonie du 11 novembre à Chailly-Lès-Ennery

Brioches de l'amitié

L'opération « Brioches de l'amitié » a été assurée, cette année par l'association « Familles rurales » d'Argancy. Elle a rapporté la somme de 1 066,30 €. Comme tous les ans elle est destinée au centre APEI (Association des parents d'enfants inadaptés).

Troc aux plantes

Pour cette 3ème bourse d'automne la municipalité et la commission des maisons fleuries, organisateurs de cette manifestation, avaient choisi une fin d'après-midi pour permettre à chacun d'y participer. De nombreux amateurs de jardin ont apporté plantes et semences et un échange fructueux s'est installé entre ces amoureux de la nature. La bonne humeur étant de mise les participants ont passé un bon moment .

Bibliothèque

La voix du blizzard souffle à la bibliothèque

La bibliothèque a proposé une animation pour petits et grands : la voix du blizzard.

Des contes du vent et du froid proposés par Léa PELLARIN.

Dame hiver paraît et de son souffle glacé murmure aux oreilles rougies des contes d'ici et de là-bas, à la rencontre d'êtres du grand Nord. Histoires qui ont captivé un public très attentif qui n'a pas hésité à participer activement.

La préparation de la salle des fêtes

Pour le repas des anciens les préparatifs se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur !

Noces d'or

50 ans de mariage de M. et Mme HERRMANN

Félicitations !

50 ans de mariage de M. et Mme CAVELIUS

Brioches de l'amitié

Groupe scolaire

Les enfants et « l'arbre roux »

La salle de jeux de l'école maternelle s'est transformée en une salle de représentation par un bel après-midi d'automne. En effet les élèves de la Petite Section au CE1 ont pu assister et participer activement à un spectacle intitulé « L'arbre roux » proposé par la compagnie des Trois Chardons. Ce spectacle a été intégralement financé par la commune. Respect de la nature et de notre environnement proche sont les thèmes abordés à travers les projets pédagogiques des classes y compris par les plus jeunes. Ils sont aussi le point d'appui à une éducation à la citoyenneté au sein des écoles.

Nouveaux vélos pour la maternelle

Deux porteurs, deux tricycles et deux vélos viennent enrichir et renouveler l'équipement de la cour de récréation de l' école maternelle !
En effet, la municipalité a accepté de financer, en ce début d'année scolaire, ces achats qui favorisent le développement des capacités motrices de nos plus jeunes élèves.
Ce matériel sera également utilisé lors des séances d'éducation physique et sportive.

Le ski à l'école

Pour la sixième année consécutive, l'activité ski a été reconduite pour les classes de Grande Section et de CM2 des écoles d'Argancy.
Durant 7 à 8 semaines, les classes se rendent au Snowhall d'Amnéville pour pratiquer cette activité insolite dans notre région. Ce module d'apprentissage se terminera par un moment essentiel : le passage du brevet de skieur.
Cette organisation a pu être mise en place grâce au financement conjoint municipalité – coopératives de classes et une participation des familles.
La pratique du ski offre une richesse pédagogique indéniable à la pratique habituelle de la classe. En effet, les situations proposées sollicitent les ressources des élèves tant dans le domaine physique qu'émotionnel et favorisent une exploitation variée en classe.

Groupe scolaire

La semaine du goût à l'école maternelle

Cette année, le fromage était l'invité d'honneur de la semaine du goût à l'école. En effet, dans chacune des classes de l'école maternelle, les élèves ont préparé des recettes à base de fromage : des tartines pour les plus jeunes, des quiches et des pizzas pour les élèves de Moyenne Section et des feuilletés pour ceux de la Grande Section. Les plus grands ainsi que leurs camarades du CP-CE1 ont dégusté un assortiments de fromages aux saveurs variées (chèvre, brebis, vache). Des fruits secs ont accompagné ces différents fromages. Outre l'aspect convivial de ces préparations et dégustations, celles-ci revêtent un aspect pédagogique et un temps d'apprentissage certain.

Représentants des parents d'élèves

Ecole maternelle
Titulaires :
- Laurent ARNOUX
- Pierre ORDENER

Suppléants :
- Myriam GUILLOU
- Isabelle PIANEZZOLA

Ecole élémentaire
Titulaires
- Isabelle BARZIC,
- Natalino GURNARI,
- Heidi SANTISTEBAN
- Anne ZANNOL

Suppléants
- Franco BIZZAGLIA
- Hélène GUIDAT
- Laurence STEPHAN

Arrêté municipal en cas de crue de la moselle

Il est rappelé qu'en cas d'inondation et dès qu'il y a menace sur un bien public tel que notre groupe scolaire, un arrêté municipal du 9 décembre 2010, conforme aux directives préfectorales et à l 'article L 2542-10 du code des Collectivités territoriales, impose la fermeture des bâtiments.

En clair, en cas de crue de la Moselle, bien que le mur anti-inondation fasse son office, le groupe scolaire doit être fermé comme nous l'impose la loi.

St Nicolas rend visite aux écoliers

Au programme

Sortie : « Les jardins de Lorraine »

Comme les années précédentes, la commission des maisons fleuries propose une visite de jardins qui se fera en juin prochain. Les détails vous seront donnés dans le prochain bulletin.

Visite du jardin d'eau de l'Aubepré

Label jardin remarquable

Ce jardin a été ouvert au public en avril 1999. Sa composition s'inscrit dans un ample paysage rural, à l'une des extrémités du village. Elément dominant, le cours d'eau conditionne les cheminements et les espèces végétales, fleurs et arbustes, qui fréquentent naturellement les zones humides.

Le jardin d'Adoué

Aménagé par un passionné de jardin, il y a plus de quinze ans, ce petit morceau de coteau lorrain, accueillant et largement ouvert sur la campagne environnante, a l'ambition avouée de favoriser les échanges entre amateurs de jardins, dans un cadre champêtre et bucolique, sans prétentions ni références à une quelconque « école ». Il comprend de nombreux massifs de plantes vivaces et graminées, des arbres et arbustes peu courants bien que rustiques en Lorraine, deux bassins et une roseraie. Le jardin ne comporte aucun système d'arrosage automatique et l'utilisation de pesticides et autres engrais chimiques y est totalement proscrite.

Le jardin de la Samaritaine

Ce jardin en terrasses remontant au XVII[ème] siècle possède dans sa cour une remarquable fontaine qui lui donne son nom. La seconde terrasse s'orne d'une suite de jardins à thème parmi lesquels une roseraie et une broderie de buis qui témoignent des nombreuses réminiscences qui ont guidé les créateurs.

Bourse aux plantes de printemps

La prochaine bourse aux plantes se déroulera dimanche 15 avril 2012 de 10 h à 18 h à la salle des fêtes. En parallèle avec ce troc aux plantes se déroulera un marché fermier où des artisans locaux pourront présenter leurs produits et les faire goûter. Pour y participer il suffit de s'inscrire auprès de Marie-Thérèse PERRIN ou

Nettoyage de printemps

Un rendez-vous citoyen à ne pas manquer !

Comme chaque année au printemps, l'INTER-ASSOCIATION en partenariat avec la Municipalité, organise le nettoyage de printemps.
Cette manifestation aura lieu le samedi 17 mars 2012. Le point de rencontre est la salle des fêtes à 9h

Force est de constater que d'année en année, le volume ramassé par les participants est en diminution et tout le monde ne peut que se réjouir. Peut-être est-ce dû à un retour pédagogique positif. En effet, de nombreux enfants participent chaque année à cet événement et se disent parfois choqués de ce qu'ils découvrent dans la nature tant en terme de volume qu'en terme de nature et d'origine des détritus.

A cette occasion, des informations sur l'utilisation des pesticides (pourquoi faut-il et comment peut-on diminuer les quantités utilisées) seront mises à la disposition des participants.

Un repas convivial offert par la Municipalité clôturera cette matinée.

Au programme

Animations à la bibliothèque pour petits et grands

1er février 2012

Renard, poule, souris, chat et Cie
Un plein panier d'histoires d'animaux...
Plume, poils, écailles et autres ...
Un sac à malices et hop !

4 avril 2012

Le filet à papillons

Et si vous vous laissiez transporter au hasard des histoires ?
Des contes, des comptines, randonnées et ritournelles à piocher dans un filet ...
« Les mots s'envolent comme des papillons... Petits messages pliés en deux, ils forment des histoires de toutes les couleurs ! »

Messes

Janvier

Dimanche 1er	11H00 Chailly
Samedi 7	18H00 Malroy
Dimanche 8	10H00 Flévy
Samedi 14	18H00 Trémery
Dimanche 15	10H00 Ennery
Samedi 21	**18H00 Argancy**
Dimanche 22	10H00 Ay/Moselle
Samedi 28	18H00 Flévy
Dimanche 29	10H00 Malroy

Février

Samedi 4	18H00 Chailly
Dimanche 5	10H00 Trémery
Samedi 11	18H00 Ay/Moselle
Dimanche 12	10H00 Ennery
Samedi 18	18H00 Flévy
Dimanche 19	**10H00 Argancy**
Mercredi 22 *(Cendres)*	10H00 Ennery 20H00 Ay/Moselle
Samedi 25	18H00 Malroy
Dimanche 26	10H00 Trémery

Mars

Samedi 3	18H00 Flévy
Dimanche 4	10H00 Chailly
Samedi 10	**18H00 Argancy**
Dimanche 11	10H00 Ay/Moselle
Samedi 17	18H00 Trémery
Dimanche 18	10H00 Ennery
Samedi 24	18H00 Malroy
Dimanche 25	10H00 Flévy
Samedi 31	18H00 Ennery

Avril

Vendredi *saint* 6	18H00 Chailly
Samedi 7	20H30 Trémery
Dimanche 8 *(Pâques)*	10H00 Ennery
Dimanche 1er *(Rameaux)*	**10H00 Argancy** 10H00 Ay/Moselle
Jeudi *Saint* 5	18H00 Malroy

A savoir

Aides à l'amélioration de l'habitat
Les aides sont renouvellées pour 2012-2014

Après avoir fait le bilan de la convention 2009-2011, l'ANAH et la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz ont décidé de poursuivre l'action menée, par la signature d'une nouvelle convention pour 2012-2014.
Les travaux d'amélioration de l'habitat pouvant être subventionnés sont :

- l'isolation des toitures
- le ravalement des façades et l'isolation thermique ou terreux
- le remplacement des menuiseries extérieures
- les économies d'énergie (notamment remplacement de chaudière et chauffe eau solaire)

Pour bénéficier de cette aide, que faire ?
Si vous avez des projets de réalisation de travaux du type cités ci-dessus, vous pouvez vous renseignez à l'Agence Nationale de l'Habitat ANAH. Il existe également des permanences mensuelles à la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz ou en mairie d'Ennery

Vous serez conseillé sur :

- l'établissement du diagnostic de performance énergétique (DPE)
- les démarches administratives et la recherche de financement. Il existe d'autres aides notamment des caisses de retraites pour les personnes âgées.
- le plan de financement afin d'évaluer vos possibilités pour réaliser les travaux permettant une amélioration énergétique de votre maison et connaître les économies que vous serez en droit d'attendre après travaux.

A compter du moi de janvier, le secrétariat de mairie sera équipé d'une plaquette d'information que vous pourrez retirez.

Renseignements, assistance et conseils gratuits : C.AL.M.
(Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle)
24 rue du Palais - BP 14062
57040 METZ CEDEX 1
Tél : 03 87 75 32 28
www.calm-logement.fr

Dates des permanences

2012	Ennery - Mairie 10H à 12H	Com. de Communes 14H à 16H
Janvier	13	24
Février	10	28
Mars	9	27
Avril	13	24
Mai	11	22
Juin	8	26
Juillet	13	24
Août	10	28
Septembre	14	25
Octobre	12	23
Novembre	9	27
Décembre	14	18

Bacs à sel

Pour faire face au verglas et neige de l'hiver, la municipalité met à votre disposition12 bacs à sel répartis sur toute la commune. N'hésitez pas à vous en servir. Nous vous rappelons que chaque habitant doit déneiger la partie de trottoir le long de sa maison.

ARGANCY

En arrivant dans le village :

- Rue des Prés, devant les ateliers municipaux
- Rue des Mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès

ARGANCY

En allant vers OLGY :

- Rue de la Crouée
- Place des Marronniers
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire

OLGY

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz

RUGY

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes

AMELANGE

- Rue d'Amelange

Cambriolages : ne leur facilitez pas la tâche

L'hiver et la tombée de la nuit en fin d'après-midi sont propices aux vols et cambriolages. Pour limiter les risques, les règles de bons sens sont aussi indispensables que les équipements de protection.
Rien ni personne n'empêchera des cambrioleurs décidés et bien outillés de s'emparer du bien d'autrui. En matière de prévention, l'essentiel est de faire perdre du temps pour décourager les malfaiteurs occasionnels ou pressés. Aucun dispositif n'est à priori inviolable. En revanche, il est superflu d'aider les malfaiteurs en ne prenant pas quelques précautions indispensables...

10 idées clés pour une protection efficace contre les cambriolages

1 Bonnes cachettes = mauvaises surprises
Ne laissez jamais vos clefs à l'extérieur, sous un paillasson, dans une boîte aux lettres ou un pot de fleur. Ces endroits sont les premiers qu'explorent les cambrioleurs et ils connaissent toutes vos cachettes potentielles !

2 La curiosité des voisins n'est pas toujours un vilain défaut
Prévenez toujours vos voisins en cas d'absence prolongée : ils pourront s'alarmer s'ils détectent une présence durant cette période.

3 Courrier non ramassé = danger
Premier indice pour déterminer si vous êtes en vacances : le courrier et les publicités qui s'accumulent dans votre boîte aux lettres. Pour dissiper les soupçons, demandez à un voisin ou à un ami de venir la vider régulièrement.

4 Ne leur facilitez pas la vie
Si vous habitez une maison, ne laissez pas à disposition des échelles qui permettent d'accéder facilement aux étages. Si vous résidez au dernier étage d'un immeuble, veillez à fermer vos fenêtres pour éviter un accès à partir du toit.

5 Bien fermer les issues
Lorsque vous partez, fermez convenablement toutes les issues (portes-fenêtres, mais également vasistas et, bien évidemment, porte de garage et accès à la cave ou à l'entresol).

6 Eviter la routine
Les cambrioleurs adorent les absences régulières et prévisibles. Même si vous vous absentez pour une courte période, n'oubliez pas de fermer correctement toutes vos issues.

7 Et la lumière fut...
En cas d'absence régulière la nuit ou durant la période hivernale, investissez dans un programmateur qui déclenchera automatiquement les lumières chez vous à certaines heures, simulant ainsi une présence.

8 ...au-dedans comme au dehors
Un détecteur de présence dans le jardin ou devant le garage constitue également un bon instrument de dissuasion : les voleurs détestent se trouver sous les feux des projecteurs.

9 Mieux vaut prévenir que guérir
Un système d'alarme est avant tout dissuasif : son efficacité est décuplée s'il est relié à un Centre de Surveillance.

10 Protéger les objets du délit
Ne laissez jamais chez vous à portée de main des objets de valeur facilement transportables (bijoux) ou de fortes sommes d'argent liquide. En cas d'intrusion, même avec un système d'alarme performant, vos cambrioleurs ne repartiraient pas les mains vides : un simple coffre-fort suffit à les arrêter.

Naissances

Sarah MARTIN	née le 22 septembre 2011
Luca LAJOUX--PIOVESANA	né le 28 septembre 2011
Maxence HENNEQUIN	né le 02 octobre 2011
Emma EBERSVILLER	née le 11 octobre 2011
Luigy VILLI	né le 16 novembre 2011

Décès

Norbert HENRY décédé le 5 Octobre 2011

Garde des médecins
Tél : 08 20 33 20 20.

Comment recevoir Argancy 2012 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2012.
Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Manifestations du trimestre

Janvier

13	Assemblée Générale	- Argancy Pétanque
20	Assemblée Générale	- AFR
27	Assemblée Générale	- Bootleggers
29	Repas italien	- USA

Février

3	Assemblée Générale	- Inter-association

Mars

3	Reprise des filets garnis	- Argancy Pétanque
4	Accueil des nouveaux arrivants et des médaillés du travail	- Municipalité
10	Loto	- Amicale du personnel communal
17	Nettoyage de Printemps	- Inter-association
21	Don du sang - 16h à 19h *(Salle des fêtes)*	- Donneurs de sang
24	Collecte Restos du Coeur	- AFR
25	Bourse puériculture	- AFR

Avril

1	Brocante	- AFR
15	Marché Fermier	- Municipalité

Rugy d'hier et d'aujourd'hui

Lors des couarails qui réunissent tous les 15 jours les anciens de Rugy, les souvenirs et les photos du temps passé et présent ont été rassemblés dans un livre à paraître prochainement sous le titre : *« Rugy d'hier et d'aujourd'hui »*.
Les personnes que cela intéresse peuvent s'adresser à :

Jean ALBERTUS
6, rue des Pensées
57640 RUGY
Tél : 03 87 77 86 14

Gérard BUTIN
2, rue des vignes
57640 RUGY
Tél : 03 87 77 87 21

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Rugy
Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net

PLUME SARL 03 82 52 90 60